

MAIRIE
de
CANGEY
37530

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaients présents : MM. ROSSE, LENA, LUCIEN, SIMON, MALENFANT, AUDEBERT
MMES GAURON, FAVREAU, ROBINET, RETIF, BARRITAUT
FLOURIOT

Absents excusés : MM. CHARTIER, LAHAYE
Mme BORDIER-BONNEAU

Date de la convocation : 6 décembre 2022

Secrétaire de séance : Florence GAURON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés : 12

01-Délibération n°2022 – DECEMBRE 28

OBJET : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE LIVRAISON EN LIAISON FROIDE
POUR LA CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société CONVIVIO a exposé dans un courrier, qu'elle doit faire face à un contexte inédit avec une explosion des prix alimentaires et des prix de matières premières. Cette inflation se retrouve dans le cours des matières premières, mais se répercute également sur les coûts de production (énergie), de logistique et de service. C'est pourquoi il est demandé à la collectivité de valider l'avenant n°1 qui réactualise les prix avec l'évolution constatées des coûts, et propose une commande à la composante.

Tarifs actuels appliqués depuis le 1 janvier 2022

Bordereau de prix unitaire
repas maternelle 2.68 €TTC
repas primaire 2.81 €TTC
repas adulte 3.04 €TTC

Nouveaux tarifs au 01 janvier 2023

Bordereau de prix à la composante (5 composantes)

Repas maternelle

Hors d'œuvre	0.3300 €ht	0.3481€ ttc
Plat protidique	1.6500 €ht	1.7407€ ttc
Accompagnement	0.3500 €ht	0.3692 €ttc
Produit laitier	0.3700 €ht	0.3903 €ttc
Dessert	0.3500 €ht	0.3692 €ttc

Repas primaire

Hors d'œuvre	0.3600 €ht	0.3798 €ttc
Plat protidique	1.7200 €ht	1.8146 €ttc
Accompagnement	0.3600 €ht	0.3798 €ttc
Produit laitier	0.3700 €ht	0.3903 €ttc
Dessert	0.3800 €ht	0.4009 €ttc

Repas adulte

Hors d'œuvre	0.4200 €ht	0.4431 €ttc
Plat protidique	1.8300 €ht	1.9306 €ttc
Accompagnement	0.3800 €ht	0.4009 €ttc
Produit laitier	0.4000 €ht	0.4220 €ttc
Dessert	0.4300 €ht	0.4536 €ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte de signer l'avenant n° 1, prenant effet au 1^{er} janvier 2023 avec les nouveaux tarifs indiqués ci-dessus – (prix unitaire à la composante)

02-Délibération n°2022 – DECEMBRE 29

OBJET : FIXATION DU PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE au 1^{er} janvier 2023

Compte-tenu de l'augmentation des tarifs du prestataire CONVIVIO au 1^{er} janvier 2023, il convient de revoir les prix des repas facturés aux parents.

Les prix des repas facturés aux familles n'ont pas augmenté depuis le 6 septembre 2013

Actuellement, ils sont les suivants :

- Repas maternelle : 2.82 €TTC
- Repas primaire : 2.97€TTC

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants

- Repas maternelle : 3.30 €TTC
- Repas primaire : 3.50 €TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de **fixer le prix** comme suit au 1^{er} janvier 2023
 - prix du repas maternelle : 3.30 € TTC
 - prix du repas primaire : 3.50 € TTC

03 Délibération n°2022 – DECEMBRE 30

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE (FDSR) socle

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer une demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre du fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022 (FDSR) concernant

- Le remplacement de la chaudière de l'école primaire

Montant prévisionnel des travaux :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
TRAVAUX	28 450.00 €	FDSR socle	10 583.00 €
		AUTOFINANCEMENT	17 867.00 €
TOTAL	28 450.00 €	TOTAL	28 450.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Le Maire à effectuer la demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (enveloppe socle) telle que présentée ci-dessus,

VOTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus :

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

DIT que les travaux seront inscrits au budget 2023.

04-Délibération n°2022 – DECEMBRE 31

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DEFINISSANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU TAXI SENIORS

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2020 -FEVRIER - 03 du 4 février 2020 qui définissait les principes de mise en place du taxi séniors sur la commune à destination de la population de 70 ans et plus.

Il propose de revoir les articles suivants du règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Article 2 : fonctionnement du service et bénéficiaires
- Article 5 : les tarifs

Monsieur Le Maire propose de limiter à 10 courses par an par bénéficiaire,

et de fixer à 12 € la participation des bénéficiaires (à payer directement au Taxi).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les membres présents les modifications ci-dessus au 1^{er} janvier 2023

05-Délibération n°2022 – DECEMBRE 32

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE CHOISEUIL D'AMBOISE POUR UN VOYAGE EN ESPAGNE DE 4 COLLEGIENS DE CANGEY

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier par lequel le Collège Choiseul d'AMBOISE sollicite une aide financière pour 4 élèves domiciliés à CANGEY dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire en ESPAGNE du 19 au 24 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
- **décide** de verser une subvention exceptionnelle de 100.00 euros au Collège Choiseul.

06-Délibération n°2022 – DECEMBRE 33

OBJET : Création d'un poste « Adjoint Technique Territorial » à raison de 35/35^{ème}

Le contrat à durée déterminée de Monsieur José MANCAIS se terminera à la fin du mois de décembre 2022.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet 35/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial au 5 janvier 2023 à raison de 35/35^{ème}.
- de modifier le tableau du personnel communal tel que présenté, à compter du 5 janvier 2023.
- de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^o classe à 35/35^{ème}
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Numéro	Objet des délibérations	Décision
01-Délibération 2022 DECEMBRE 28	Avenant n°1 – révision tarifaire prestataire CONVIVIO	Approuvé
02-Délibération 2022 DECEMBRE 29	Fixation du prix des repas à la cantine scolaire au 1^{er} janvier 2023	Approuvé
03-Délibération 2022 DECEMBRE 30	Demande de subvention au titre du FDSR	Approuvé
04-Délibération 2022 DECEMBRE 31	Taxi séniors : modification du règlement intérieur au 1 janvier 2023	Approuvé
05-Délibération 2022 DECEMBRE 32	Subvention exceptionnelle au Collège Choiseul d'Amboise pour un voyage en Espagne de 4 collégiens de CANGEY	Approuvé
06-Délibération 2022 DECEMBRE 33	Création d'un poste « Adjoint Technique Territorial »	Approuvé

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	ROSSE Yves	
Secrétaire de séance	Mme	GAURON Florence	